



Mesdames, messieurs, chers amis,

C'est avec plaisir que je renoue avec notre lettre d'information « A la Une ». Il s'est passé du temps depuis notre dernier numéro, diffusé en janvier, mais notre bulletin municipal, distribué au printemps, a permis de conserver ce lien qui nous unit. Ce bulletin municipal, rétrospective d'un an de la vie de notre commune, est d'ores-et-déjà en préparation. Vous le trouverez dans votre boîte aux lettres courant mai.

Ce mois de mai, s'il est encore loin, est plus propice aux rencontres, à deux égards. Le temps est plus clément et nous profitons généralement de ce que j'appellerais une « trêve sanitaire », la Covid marquant le pas et les règles s'assouplissant. C'est cette période que je retiens pour vous donner rendez-vous, en réponse à « l'acte manqué » de la première rencontre, que nous avions initialement prévue en novembre 2020. Nous serons alors au tiers de notre mandat, ce qui semble intéressant pour faire un premier bilan de nos actions. Je m'exprimerai avec les conseillers municipaux sur les projets en cours, chacun intervenant dans son domaine d'expertise.

Ces projets sont nombreux. Il y a ceux que l'on voit, comme le chantier de la Véloroute et le début des travaux de sécurisation de la rue de Pruneville. D'autres ne sont pas encore visibles mais sont extrêmement ambitieux. Un en particulier. Si vous prenez connaissance des comptes-rendus des conseils municipaux, cette information n'a pas pu vous échapper. *Si les conditions sont réunies*, j'insiste sur ce point, nous aurons la chance d'accueillir sur notre commune une enseigne commerciale de moyenne surface. Vecteur d'emplois, cette surface commerciale permettra aux habitants et aux automobilistes qui empruntent la départementale de faire leurs courses facilement dans le village, sans que cela n'occasionne de gêne pour les habitants. Nous aurons l'occasion d'en reparler plus longuement.

Un autre sujet nous tient particulièrement à cœur. Vous le savez, nous plaçons notre mandat sous le signe de la démocratie participative. Nous pensons que dans ce domaine notre jeune public a son mot à dire, et nous réfléchissons à la mise en place d'un conseil municipal des jeunes. Un premier sondage, réalisé sur le réseau social Facebook fin novembre, tend à montrer que cette idée peut faire son chemin. Parents de Dampierre qui avez un ou des enfants âgés entre 10 et 15 ans, nous vous invitons à leur en parler. Vous trouverez au verso de ce document une page complète consacrée à ce sujet. Porteuse d'espoir et de fraternité, nous souhaitons mettre en place cette instance en 2022.

Mesdames, messieurs, chers amis, cette lettre d'information est également pour moi l'occasion de vous souhaiter de très bonnes fêtes de fin d'année. Nous espérons que vous pourrez les célébrer en famille ou entre amis. Avec quelques jours d'avance, je vous présente mes meilleurs vœux pour 2022. Que cette nouvelle année vous apporte le bonheur et la santé, pour vous et vos proches, mais aussi le succès, dans ce que vous entreprendrez sur le plan professionnel et personnel. Mon équipe et moi-même seront à votre écoute tout au long de 2022, comme nous avons su l'être au cours de cette année qui s'achève.

Rendez-vous en 2022 !

Prenez soin de vous.

Yannick Genin – Maire

Conseil municipal des jeunes – c'est quoi ?



Le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ), c'est avant tout une chance pour la collectivité toute entière. Le CMJ est une instance municipale déclarée en Préfecture destinée aux enfants et aux jeunes. Il est créé par une délibération adoptée en conseil municipal. Le Conseil Municipal des Jeunes a un rôle consultatif, qui propose et soumet aux conseillers municipaux ses différents projets et idées. Le CMJ de Dampierre sur le Doubs est une instance ouverte à tous les enfants de la commune, âgés de 10 à 15 ans, qui proposeront leur participation. Le nombre est limité à 15 membres. Chaque jeune qui s'engage dans la vie de sa commune le fait pour un mandat d'une durée de deux ans, cette période de temps permettant aux enfants de voir aboutir plusieurs des projets qui auront été proposés. Le CMJ participe aux côtés des conseillers municipaux aux cérémonies commémoratives et festives.

Conseil municipal des jeunes – quels objectifs ?



Avant de s'engager dans cette instance, le jeune peut se poser les questions suivantes :

- Qu'est ce qui me donne envie de faire partie du Conseil Municipal des Jeunes ?
- De quels sujets j'aimerais parler au nom des jeunes de Dampierre ?
- Quels sont les domaines qui m'intéressent (social, culturel, sportif, solidarité, environnement...) et quelles idées j'ai dans ces domaines pour la commune ?

Quelques exemples de projets portés par des jeunes dans le cadres d'autres CMJ :

- Forum d'expression pour les jeunes
- Tournoi sportif, de jeux
- Collecte alimentaire
- Sensibilisation au handicap, à l'environnement, la cause animale...
- Organisation d'un spectacle
- Organisation d'une collecte de matériel scolaire

Conseil municipal des jeunes – qui pour accompagner ?



La municipalité s'engage à mettre à disposition du Conseil Municipal des Jeunes un local pour qu'il puisse s'y réunir autant de fois que de besoin. Un minimum de quatre rencontres par an est conseillé pour permettre de faire le point sur les projets en cours et à venir. Ces rencontres se font avec le concours d'un conseiller municipal, qui jouera le rôle de coordonnateur et d'un parent, qui tiendra le rôle d'animateur.

Le coordonnateur fait le lien entre le CMJ et le conseil municipal, sachant que les jeunes du CMJ peuvent être amenés à intervenir à un conseil municipal, soit à leur demande, soit à la demande des conseillers municipaux. L'animateur intervient aux côtés des jeunes. Il facilite leur prise de parole et veille à ce que chacun puisse s'exprimer. La personne qui endosse le rôle de coordonnateur ou d'animateur n'est pas figée. Ce rôle peut incomber à un autre conseiller ou à un autre parent d'une réunion à l'autre.



Lettre d'information à destination des habitants de Dampierre sur le Doubs

Responsable de la publication : Yannick Genin

Imprimé par nos soins. Ne pas jeter sur la voie publique.

Nous contacter : mairiedampierredoubs@orange.fr / 03 81 98 11 17



Retrouvez toute notre actualité
en nous suivant sur notre page
Facebook @DampierreOfficiel